

VII.
BUDGET
DU
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1898.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

*Personnel.*ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	500,000	»
— — — — — amendé . . .	»	515,000	»
		15,000	»
AUGMENTATION. . .	fr.	15,000	»

L'augmentation sollicitée était prévue depuis quelque temps déjà; elle avait été signalée, en réponse à une demande de renseignements, à la section centrale chargée de l'examen du Budget de l'exercice 1897 (voir *Doc. parlementaire* n° 142, p. 5); elle permettra d'accorder aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale du Département les augmentations de traitement prévues par les règlements organiques.

Les mots *gens de peine* ont été supprimés dans le libellé comme formant double emploi avec les mots *gens de service*.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 8. — *Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	146,000	»
— — — — — amendé . . .	»	166,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION. . .	fr.	20,000	»

Cette somme est demandée en vue de permettre la réorganisation du service des agronomes, conformément aux vœux exprimés depuis longtemps et spécialement au cours de la discussion du Budget de l'exercice 1897; on se propose notamment d'adjoindre à ces fonctionnaires des aides temporaires pour leur faciliter l'accomplissement de leur mission.

Cette réorganisation occasionnera un surcroît de dépense de 20,000 francs à affecter, à concurrence de 13,500 francs, aux augmentations réglementaires des traitements, aux frais de route et aux frais de bureau des agronomes, et, à concurrence de 6,500 francs, à la rémunération des aides temporaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,100,000 »
— — — — — amendé	1,120,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 20,000 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 9, pour l'exercice 1898, en concordance avec le crédit correspondant du Budget de 1897.

ART. 12. — *Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 340,000 »
— — — — — amendé	400,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 60,000 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 12, pour l'exercice 1898, en concordance avec celui qui a été voté pour l'exercice 1897.

Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.

ART. 17. — *Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 168,900 »
— — — — — amendé	172,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,100 »

Cette somme est destinée à faire face aux augmentations à accorder à des membres du personnel enseignant, ainsi qu'aux dépenses nouvelles qui résulteront de la prochaine organisation, à l'Institut agricole de Gembloux, d'un cours spécial de laiterie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20. — *Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	245,000	»
— — — — — amendé		273,000	»
		30,000	»
AUGMENTATION.		fr.	30,000

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 20, pour l'exercice 1898, en concordance avec le crédit correspondant alloué en 1897.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 23. — *Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	519,063	»
— — — — — amendé		523,663	»
		4,600	»
AUGMENTATION.		fr.	4,600

se décomposant de la manière suivante :

- 1° 2,600 francs pour la création à Vielsalm d'un cantonnement forestier, prévue par l'arrêté royal du 28 juin 1896 ;
- 2° 2,000 francs pour le paiement des frais de route et de séjour des agents forestiers appelés à faire partie du Comité permanent chargé de l'étude des projets d'acquisition en vue de l'agrandissement du domaine forestier de l'État.

CHAPITRE VII.

VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 31. — *Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	3,000,000	»
— — — — — amendé		3,830,000	»
		830,000	»
AUGMENTATION		fr.	830,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

Amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole fr. 500,000 »
 Améliorations qui intéressent l'hygiène publique 350,000 »

En ce qui concerne le premier de ces deux postes, l'expérience acquise a fait reconnaître déjà la nécessité de substituer un crédit permanent à la dotation du fonds temporaire institué par la loi du 28 juin 1896. Dès les premiers temps qui ont suivi le vote de cette loi, le Gouvernement a été successivement amené à promettre des subsides pour l'amélioration de 548 kilomètres environ de chemins agricoles dans 550 communes.

Il importe que désormais l'amélioration des chemins agricoles s'effectue régulièrement, autant que possible au moyen des ressources ordinaires des communes, complétées dans la mesure du besoin par les subsides de l'État; il importe que les administrations communales ne présentent plus des projets trop hâtifs et insuffisamment étudiés, comme on l'a fait à l'origine dans la croyance que les plus diligents seraient seuls admis à la répartition du fonds spécial. Il s'est même trouvé que l'abondance des entreprises en question a occasionné le renchérissement des matériaux, les demandes ayant dépassé la production.

Quant au second objet, la part d'intervention de l'État dans les travaux d'hygiène et d'assainissement ne s'élevait jadis qu'à 150,000 francs par an pour tout le pays. Dans ces dernières années, le Gouvernement a augmenté notablement ses subsides : en huit ans, de 1890 à 1897, ces subsides, tant sur crédits ordinaires que sur crédits extraordinaires, se sont élevés à 6 millions environ, soit une moyenne annuelle de 600,000 à 700,000 francs, et il existe dès à présent des promesses engageant les Budgets futurs pour une somme importante.

Le Gouvernement est résolu à encourager largement, entre autres, les distributions d'eau ainsi que l'épuration des eaux d'égout avant leur déversement dans les rivières.

Tels sont les motifs de l'augmentation du crédit de l'article 31. Cet article sera désormais divisé en trois littéras, savoir :

a. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables (rubrique actuelle) fr. 2,550,000 »

b. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole (rubrique nouvelle). fr. 500,000 »

c. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique fr. 1,000,000 »

TOTAL. fr. 3,850,000 »

Le crédit formant l'objet du littéra b devenant permanent, aucune imputation ne sera plus faite, à partir du 1^{er} janvier 1898, pour l'amélioration des chemins communaux, sur le fonds spécial et temporaire créé par la loi précitée du 18 juin 1896.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	70,000 »
— — — — — amendé	100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	30,000 »

Les attributions de l'inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau se sont élargies : elles s'étendent à la voirie urbaine dans l'agglomération bruxelloise, aux affaires de tramways urbains, qui sont aujourd'hui du ressort de l'administration de la voirie urbaine et vicinale, et à la surveillance des travaux de réfection extraordinaire des chemins communaux d'intérêt agricole.

D'autre part, l'action de l'inspection devra être renforcée en ce qui concerne l'étude et la surveillance des travaux d'hygiène et d'assainissement dont il est question à l'article 31.

En troisième lieu, dans l'état actuel du crédit de l'article 32, il n'est pas possible de payer les frais d'études, de recherches et d'expériences que comporte l'application de systèmes perfectionnés en matière de distribution d'eau et d'épuration des eaux résiduaires et des eaux d'égout, etc. Or, dans l'ordre d'idées exposé à l'article 31, il convient que le Gouvernement puisse prendre à sa charge, selon la nécessité, la totalité ou une partie de ces frais préliminaires, qui, dans bien des cas, feraient reculer les communes devant l'entreprise elle-même, si elles étaient tenues de les supporter intégralement.

Tels sont les motifs qui justifient l'augmentation du crédit de l'article 32 et les changements apportés au libellé de ce crédit.

ART. 33. — *Frais de route et de séjour de l'inspection.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	10,000 »
— — — — — amendé	15,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	5,000 »

¹ Cette augmentation se justifie par les considérations exposées à l'article 32.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Frais de bureau et matériel de l'inspection.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	2,000 »
— — — amendé	5,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	3,000 »

justifiée par les considérations exposées à l'article 32.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Section 1^{re}. — Routes et bâtiments civils.ART. 38. — *Entretien et réparation des prisons : fournitures et travaux ordinaires.*

Le libellé de ce crédit est complété par le mot *ordinaires*. Les travaux extraordinaires à effectuer aux prisons font l'objet d'un crédit distinct compris dans la section des Dépenses exceptionnelles.

Section 2. — Travaux hydrauliques.

ART. 40. — *Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	2,387,000 »
— — — amendé	2,388,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,500 »

Cette augmentation est destinée à faire face aux travaux d'entretien du canal de Furnes à Bergues, actuellement administré par la province de la Flandre occidentale. Il importe que l'État reprenne cette voie navigable, en vue de l'exécution des travaux prévus dans la convention internationale du 26 juin 1890 (*Moniteur* du 23 août 1891).

Section 3. — Personnel des ponts et chaussées.

ART. 45. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,039,015 »
— — — amendé	1,086,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	47,585 »

Cette somme est destinée à pourvoir aux augmentations de traitement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

prévues par le règlement organique du corps des ponts et chaussées ainsi qu'à l'extension du cadre des conducteurs. Cette dernière mesure est nécessitée par le développement graduel des services, à raison des travaux importants en cours d'exécution sur divers points du pays.

ART. 46. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,246,665 »
— — — amendé . . .	1,248,265 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr. 1,600 »

Ensuite de la reprise par l'État du canal de Furnes à Bergues, l'allocation portée à l'article 46 devra pourvoir au paiement du traitement de l'éclusier préposé à la manœuvre de l'écluse de Houthem.

La dépense à résulter de ce chef s'élève à 1,600 francs.

CHAPITRE IX.

BEAUX-ARTS.

Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.

ART. 53. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie ; subsides ; fouilles artistiques et archéologiques ; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique ; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts ; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres ; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du Bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne ; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés.*

L'archéologie étend son champ de recherches et d'investigations à une foule d'objets qui sont du domaine des beaux-arts. Il est à souhaiter que l'Admi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nistration des beaux-arts puisse s'associer à ces études, lorsque les circonstances le comportent, par des encouragements pécuniaires, comme elle le fait pour les autres manifestations de l'activité artistique. C'est dans ce but que le libellé de ce crédit a été complété.

Musées royaux; musée Wiertz.

ART. 62. — *Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	51,200 »
— — — amendé	52,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,600 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 62, pour l'exercice 1898, en concordance avec le crédit correspondant du Budget de 1897.

ART. 63. — *Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	89,310 »
— — — amendé	93,310 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	4,000 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 63, pour l'exercice 1898, en concordance avec le crédit correspondant du Budget de 1897.

ART. 64. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel et frais d'étude des collections.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	47,050 »
— — — amendé	52,250 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	5,200 »

Le crédit voté pour l'exercice 1897 s'est élevé à 48,250 francs. Il y a lieu de reprendre ce chiffre et d'y ajouter une somme de 4,000 francs en vue de pouvoir, d'une part, accorder une amélioration de position à certains agents du personnel, et, d'autre part, faire appel au concours de spécialistes étrangers à l'Administration pour l'étude approfondie des collections. Le libellé a été complété par les mots : *frais d'étude des collections.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 65. — *Musées royaux des arts décoratifs et industriels ; musée d'ethnographie ; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	84,200 »
— — — amendé	96,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	12,500 »

Il s'agit de la deuxième annuité du prix d'une tapisserie ancienne acquise pour compte des Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

Pareille somme, allouée par l'article 7 de la loi de crédits supplémentaires du 9 août 1897 pour le paiement de la première annuité, a été rattachée au Budget de l'exercice 1897, à titre de charge temporaire.

On sait que le prix d'achat s'élève à 50,000 francs.

Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.

ART. 67. — *Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments ; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc. ; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux.*

Le libellé de cet article a été complété par les mots : *ou artistique.*

La modification a pour but de régulariser une situation de fait et de permettre à l'Administration des beaux-arts de liquider régulièrement des dépenses qui résulteraient des travaux d'entretien à effectuer éventuellement à certaines propriétés de l'État.

ART. 69. — *Commission royale des monuments : personnel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	15,950 »
— — — amendé	16,100 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	2,150 »

qui est sollicitée pour permettre d'accorder des augmentations de traitement au personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 74. — *Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,000 »
— — — amendé	3,500 »
AUGMENTATION. . . fr.	500 »

Cette augmentation se justifie par l'obligation inscrite à l'article 41 du règlement organique.

La Commission se propose également de réunir chaque année, à Bruxelles, une assemblée des membres correspondants, conformément aux stipulations de l'article 36 du règlement.

Encouragements en faveur de l'art musical.

ART. 76 (nouveau). — *Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.*

Crédit demandé : 43,750 francs.

L'importance artistique de l'École de musique d'Anvers justifie la reprise de cet établissement par l'État et sa transformation en Conservatoire royal flamand.

Le subside qui était précédemment alloué à cette école étant de 22,145 francs, la reprise n'entraînera pour le Trésor qu'une augmentation de charges de 21,605 francs, qui doit permettre de fixer les traitements des professeurs de cet établissement à un taux sensiblement égal à celui des traitements du personnel des autres établissements similaires de l'État.

Le crédit de l'article 77 (76 ancien), sur lequel s'imputait le subside annuel de 22,145 francs, est diminué d'autant.

ART. 77 (art. 76 du projet de Budget primitif). — *Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges: frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	175,000 »
— — — amendé	152,855 »
DIMINUTION . . . fr.	22,145 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme, transférée à l'article 76 (nouveau), représente le montant du subside annuel alloué antérieurement à l'École de musique d'Anvers.

Le libellé de l'article a été complété par les mots : *Encouragements à l'art dramatique musical*. Le Gouvernement a l'intention de créer un comité qui serait chargé de l'examen des œuvres dramatiques musicales en faveur desquelles on sollicite des encouragements de l'État; aucune augmentation de crédit n'est proposée de ce chef. L'amendement au libellé de l'article a pour but de permettre la liquidation régulière, sur les crédits existants, des frais à résulter du fonctionnement du comité, ainsi que des encouragements qui pourront être accordés sur sa proposition.

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 82 (art. 81 du projet de Budget primitif). — *Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,850 »
— — — — — amendé	3,135 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,285 »

Cette augmentation est sollicitée en vue de mettre le crédit de l'article 82, pour l'exercice 1898, en concordance avec le crédit correspondant du Budget de 1897.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

Agriculture.

ART. 85 (nouveau). — *Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Ce crédit permettra de mettre la ferme de l'Institut agricole de l'État, à Gembloux, à la hauteur des progrès agricoles; on profiterait de l'installation d'un moteur destiné à actionner la laiterie, pour éclairer à l'électricité l'ensemble de l'établissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ponts et Chaussées.

ART. 87 (nouveau). — *Entretien et réparation des prisons : travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le Département de la Justice a reconnu la nécessité de consacrer annuellement, pendant trois ou quatre années consécutives, une somme de 50,000 francs à des réparations extraordinaires et travaux indispensables.

ART. 89. (art. 86 du projet de Budget primitif). — *Sambre canalisée : travaux d'amélioration.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	100,000	»
— — — — — amendé	235,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION fr.	135,000	»

Le pont de Marchienne-au-Pont, sous la voie ferrée de Braine-le-Comte à Namur, présente de sérieux inconvénients pour le batelage et pour l'écoulement des crues. Le service des ponts et chaussées s'est mis d'accord avec l'Administration des chemins de fer pour reconstruire cet ouvrage en 1898. Le supplément de crédit demandé est destiné à couvrir la dépense de cette reconstruction.

ART. 90 du projet de Budget primitif. — *Escaut. Reconstruction du pont roulant sur l'écluse du Kattendijk, à Anvers.*

La ville d'Anvers, d'accord avec l'État, exécute au pont roulant du Kattendijk des travaux de consolidation qui permettront de maintenir cet ouvrage encore pendant quelque temps. Le crédit de 80,000 francs demandé au projet de Budget primitif peut dès lors être supprimé.

ART. 94 (art. 92 du projet de Budget primitif). — *Canal de Gand, par Bruges, à Ostende : travaux d'amélioration.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . fr.	100,000	»
— — — — — amendé. . . .	150,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	50,000	»

Des études plus complètes ont fait reconnaître qu'un crédit de 150,000 francs est indispensable pour l'exécution des travaux destinés à faciliter l'évacuation des eaux des environs de Bruges par le canal de Bruges à Ostende.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 95 (art 93 du projet de Budget primitif). — *Côte. Travaux de défense, subsides, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	180,000 »
— — — amendé	255,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	75,000 »

Cette augmentation de crédit est demandée en vue de pouvoir pousser plus activement les travaux de défense de la côte. Le libellé a été complété par le mot *subsides*.

ART. 97 (nouveau). — *Redressement du canal de raccordement en amont de l'écluse du Tolhuis, à Gand.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le redressement du canal de raccordement est réclamé depuis de longues années. Par le fait du coude qui existe en amont de l'écluse du Tolhuis, le passage et la manœuvre des bateaux donnent lieu à cet endroit à de grandes difficultés qui ne cesseront d'augmenter en raison de l'accroissement du trafic.

Le travail dont il s'agit présente donc un caractère de réelle urgence; il ne peut plus être ajourné.

Beaux-arts.

ART. 99 (nouveau). — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Cette somme permettra de poursuivre, pendant l'année 1898, l'exécution des travaux jugés nécessaires en vue de la conservation des ruines de l'abbaye d'Aulne.

ART. 100 (nouveau). — *Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le crédit demandé sera affecté à la continuation, pendant l'année 1898, des travaux en vue desquels des crédits partiels ont été votés antérieurement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 101 (nouveau). — *Conservatoire royal de musique de Liège.*
— *Construction d'un buffet d'orgue.*

Crédit demandé : 5,334 francs.

La somme demandée doit servir à payer la part de l'État dans la dépense de 12,000 francs à résulter de la construction d'un buffet d'orgue.

Un tableau de développement des articles amendés est imprimé en annexe.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1898 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt et un millions cinq cent nonante-huit mille neuf cent dix-neuf francs.	fr. 21,598,919 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million huit cent vingt mille trois cent trente-quatre francs	1,820,554 »

Soit ensemble à la somme de vingt-trois millions quatre cent dix-neuf mille deux cent cinquante-trois francs. fr. 23,419,253 »
conformément au tableau ci-annexé.

(198)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1898.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	515,000 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	73,000 »	656,300 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	19,500 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	28,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000 »	27,350 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	166,000 »	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,120,000 »	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 »	
	A REPORTER. fr.	1,471,000 »	683,650 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,471,000 »	683,650 »
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000 »	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	400,000 »	
15	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000 »	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture. (<i>Y compris 30,000 francs en charge temporaire.</i>)	92,800 »	2,951,625 »
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	107,825 »	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000 »	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des Écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	172,000 »	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600 »	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 »	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	275,000 »	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	58,200 »	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 »	
	CHAPITRE IV.		
	Eaux et Forêts.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	523,665 »	
24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, indemnités. Frais divers	10,000 »	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 »	680,665 »
26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	25,000 »	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	4,315,940 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	4,315,940 •
	CHAPITRE V.		
	LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 •	94,000 •
	CHAPITRE VI.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
20	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses.	400,000 •	453,500 •
30	Académie royale de médecine.	33,500 •	
	CHAPITRE VII.		
	VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
31	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	5,850,000 •	3,970,000 •
32	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences	100,000 •	
33	Frais de route et de séjour de l'inspection.	15,000 •	
34	Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000 •	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES.		
	SECTION 1 ^{re} . — Routes et bâtiments civils.		
35	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsidés.	4,000,000 •	8,813,440 •
36	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000 •	
	A REPORTER. fr.	4,050,000 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	4,050,000 °	8,813,440 °
37	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers et impositions; achat de meubles; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	850,000 °	
38	Entretien et réparation des prisons; fournitures et travaux ordinaires	75,000 °	
39	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	28,000 °	
	SECTION 2. — Travaux hydrauliques.		
40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.	2,588,500 °	
41	Plantations nouvelles	15,500 °	
42	Établissement éventuel de nouveaux bacs et bateaux de passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	40,000 °	
43	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 °	
44	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	725,000 °	
	SECTION 3. — Personnel des ponts et chaussées.		
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,080,600 °	10,805,220 °
46	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,248,265 °	
47	Irrigations de la campine. Traitements, salaires et indemnités du personnel; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 °	
48	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres du jury. Impressions. Dépenses diverses	6,000 °	
	SECTION 4. — Frais d'études et d'adjudications.		
49	Études de projets; frais de levés de plans; achat d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	36,000 °	
	SECTION 5. — Service spécial des bâtiments civils.		
50	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	172,615 °	
	A REPORTER. fr.	10,750,020 °	19,616,660 °

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	10,750,020 »	19,616,660 »
51	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	53,000 »	
	SECTION 6. — Commission des Annales des travaux publics.		
52	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de traductions, de bureau et de matériel	11,200 »	
	CHAPITRE IX.		
	BEAUX-ARTS.		
	<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
53	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	275,000 »	
54	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
55	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705 »	
56	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	253,500 »	
57	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 »	
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 »	
59	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	
	A REPORTER fr.	798,205 »	19,616,660 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	798,205 »	19,616,660 »
60	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	45,500 »	
61	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	15,400 »	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
62	Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800 »	
63	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	93,310 »	
64	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections.	52,250 »	
65	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire)	96,700 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
66	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
67	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 »	1,959,174 »
68	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	100,000 »	
69	Commission royale des monuments : personnel	16,100 »	
70	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	20,200 »	
71	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,500 »	
72	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
73	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 »	
74	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 »	
75	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,520 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,729,869 »	21,555,834 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,729,569 »	21,555,834 »
76	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	45,750 »	
77	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses . . .	152,855 »	
78	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 »	
79	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.	2,000 »	
CHAPITRE X.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 »	24,950 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art. 7.	15,000 »	
82	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	5,155 »	18,155 »
	TOTAL. fr.		21,508,919 »
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Agriculture.</i>			
85	Recensement agricole	150,000 »	
84	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde. Travaux complémentaires d'amélioration, construction de serres	10,000 »	
85	Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux	50,000 »	
	A REPORTER. fr.	190,000 »	21,508,919 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	190,000 *	21,598,910 *
	<i>Ponts et Chaussées.</i>		
86	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour la liquidation du subside pour le redressement de la Montagne de la Cour et pour la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.	165,000 *	
87	Entretien et réparation des prisons : travaux extraordinaires	50,000 *	
88	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	100,000 *	
89	Sambre canalisée : travaux d'amélioration	255,000 *	
90	Canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration. Reconstruction de ponts	200,000 *	
91	Yser. Travaux extraordinaires de recusement et d'approfondissement. Élargissement de la rivière	50,000 *	
92	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables.	50,000 *	1,820,534 *
93	Durme Travaux d'amélioration	50,000 *	
94	Canal de Gand, par Bruges, à Ostende : travaux d'amélioration.	150,000 *	
95	Côte : travaux de défense, subsides, etc.	255,000 *	
96	Congrès international de navigation de Bruxelles 1898. Frais de publications, de voyages et dépenses diverses	50,000 *	
97	Redressement du canal de raccordement en amont de l'écluse du Tolhuis, à Gand	100,000 *	
	<i>Beaux-Arts</i>		
98	Ruines de l'abbaye de Villers	50,000 *	
99	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000 *	
100	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux — Construction d'une salle de concerts	100,000 *	
101	Conservatoire royal de musique de Liège — Construction d'un buffet d'orgue.	5,534 *	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS fr.		23,419,253 *

ANNEXE.

TABLEAU

de développement des articles amendés du projet de Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1898.

Articles du Budget.	Littéra des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE.	
			amendé.	primitif.	Augmentation	Diminution
		PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
		CHAPITRE I^{er}.				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du cabinet du Ministre, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, des eaux et forêts, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 265,800				
	b.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des ponts et chaussées 220,600	515,000	500,000	15,000	•
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction des beaux-arts 28,600				
			AUGMENTATION . . . fr.		15,000	
		CHAPITRE III.				
		AGRICULTURE.				
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route fr. 14,600				
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route 124,600				
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études 19,550	166,000	146,000	20,000	•
	d.	Bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel 7,250				
A REPORTER. . . fr.			166,000	146,000	20,000	•

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget. Littéra des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE.	
		amendé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
	REPORT. . . fr.	166,000	146,000	20,000	.
a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité . . . fr.		100,000		
b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculination : installations sanitaires, vacations de vétérinaires, achat d'appareils, de vaccin, etc . . .		820,000		
c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon		50,000		
d.	Indemnités résultant des mesures prises par l'autorité		20,000		
9 e.	Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs	1,120,000	1,100,000	20,000	.
			100,000		
f.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus		3,000		
g.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture		10,000		
h.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail		10,000		
i.	Dépenses diverses		7,000		
12 a.	Encouragements, achat de médailles fr.		245,000		
b.	Primes nationales de conservation, frais du jury, médailles, diplômes, etc.		27,000		
c.	Subsile à la Société nationale des éleveurs belges	400,000	340,000	60,000	.
d.	Subsile au Royal Cercle équestre de Bruxelles		10,000		
e.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage		100,000		
17 a.	Institut agricole fr.		93,460		
b.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Vilvorde	172,000	168,900	5,100	.
c.	École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de Gand		24,840		
d.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy		16,500		
20 a.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles		204,800		
b.	Enseignement agricole dans les écoles normales	275,000	245,000	30,000	.
c.	Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver)		60,000		
d.	Concours entre les élèves des écoles agricoles et horticoles		7,000		
AUGMENTATION . . . fr.				153,100	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget Littéra des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCE.	
		amendé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE IV.					
EAUX ET FORÊTS.					
	a. Traitements du personnel fr.		495,175		
	b. Indemnités pour frais de tournées des inspecteurs		5,400		
	c. Indemnités pour frais de tournées des chefs de cantonnement		6,800		
	d. Indemnités de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement		5,500		
23	e. Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc.	525,665	519,065	4,600	"
	f. Indemnités aux agents chargés du cours des gardes		1,600		
	g. Armement et équipement		500		
	h. Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur-arpenteur		400		
	i. Dépenses diverses		290		
		AUGMENTATION . . fr.		4,600	
CHAPITRE VII.					
VOIRIE URBAINE ET VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.					
	a. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables fr.		2,550,000		
31	b. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole	5850,000	5,000,000	850,000	"
	c. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique		1,000,000		
	a. Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection fr.		40,000		
32	b. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers	100,000	70,000	30,000	"
	c. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Frais d'études et d'expériences		20,000		
55	» Frais de route et de séjour de l'inspection	15,000	10,000	5,000	"
54	» Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000	2,000	3,000	"
		AUGMENTATION . . fr.		888,000	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget Littéra des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFÉRENCES.	
		amendé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
CHAPITRE VIII.					
PONTS ET CHAUSSÉES.					
40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables	2,588,500	2,587,000	1,500	•
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. Frais de bureau et de déplacement	1,086,600	1,059,015	47,585	•
46	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,248,265	1,246,665	1,600	•
		AUGMENTATION. . . fr.		50,685	
CHAPITRE IX.					
BEAUX-ARTS.					
62	a. Musées royaux de peinture et de sculpture : personnel et frais de surveillance fr. 46,500	52,800	51,200	1,600	•
	b. Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance fr. 6,500				
65	a. Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus . . . fr. 89,500	95,510	89,510	4,000	•
	b. Musée Wiertz : matériel, frais divers et imprévus fr. 5,950				
64	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel et frais d'étude des collections	52,250	47,050	5,200	•
65	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire.)	96,700	84,200	12,500	•
69	Commission royale des monuments : personnel	16,100	15,950	2,150	•
71	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique à l'égard de la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	5,500	5,000	500	•
76	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	45,750	•	45,750	•
A REPORTER. . . fr.		553,410	288,710	69,700	•

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Articles du Budget Lit. 630 des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFERENCE.	
		amendé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
	REPORT.	558,410	288,710	69,700	-
77	a. Subsidés aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsidés aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique Dépenses diverses fr. 85,855				
	b Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. fr 15,000				
	c Subsidés et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsidés et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 56,090	152,855	175,000	-	22,145
	CHAPITRE XI.				
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
82	Rentes annuelles et pensions : 1 ^o à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2 ^o à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	5,155	1,850	1,285	-
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
	CHAPITRE XII.				
	<i>Agriculture.</i>				
85	Installation mécanique et électrique destinée à la laiterie annexée à l'Institut agricole de Gembloux	50,000	-	50,000	-
	<i>Ponts et chaussées.</i>				
87	Entretien et réparation des prisons. — Travaux extraordinaires	50,000	-	50,000	-
89	Sambre canalisée. — Travaux d'amélioration.	255,000	100,000	155,000	-
90	Escaut. — Reconstruction du pont roulant sur l'écluse du Kattendijk, à Anvers	"	80,000	"	80,000
94	Canal de Gand, par Bruges, à Ostende. — Travaux d'amélioration	150,000	100,000	50,000	-
95	Côte — Travaux de défense. — Subsidés, etc	235,000	180,000	75,000	-
97	Redressement du canal de raccordement en amont de l'écluse du Tolhuis, à Gand	100,000	-	100,000	-
	<i>Beaux-arts.</i>				
99	Ruines de l'abbaye d'Aulne	40,000	-	40,000	-
100	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	100,000	-	100,000	-
101	Conservatoire royal de musique de Liège — Construction d'un buffet d'orgue	5,554	-	5,554	-
				69,700	22,145
				47,555	
				AUGMENTATION. . fr.	
				585,554	80,000
				AUGMENTATION. . fr. 505,554	

DÉVELOPPEMENTS DES DÉPENSES ORDINAIRES.

Numéros des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	Crédits demandés par le projet de Budget		DIFFERENCE	
		amendé.	primitif.	Augmentation.	Diminution.
RÉCAPITULATION.					
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
I.	Administration centrale	656,300	641,500	15,000	•
II.	Pensions et secours	27,550	27,550	•	•
III.	Agriculture	2,951,625	2,818,525	155,100	•
IV.	Eaux et forêts	680,665	676,065	4,600	•
V.	Laboratoires d'analyses	94,000	94,000	•	•
VI.	Service de santé	455,500	455,500	•	•
VII.	Voierie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique	5,070,000	5,082,000	888,000	•
VIII.	Ponts et chaussées	10,805,220	10,752,555	50,685	•
IX.	Beaux-arts	1,950,174	1,801,619	47,555	•
X.	Traitements de disponibilité	24,950	24,950	•	•
XI.	Dépenses imprévues	18,155	16,850	1,285	•
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.					
XII.	Services divers	1,820,554	1,515,000	505,554	•
TOTAL . . . fr.		25,419,255	21,775,694	1,645,559	•
				AUGMENTATION. . . fr.	1,645,559

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1898.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1897, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1899, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(214)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

BEAUX-ARTS.

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
Décoration picturale de l'église de St-Anne, à Gand.	1) 90,000 »	61,722 »	28,278 »	51,435 »
Décoration picturale du nouvel Hôtel des Postes, à Bruxelles.	2) 15,000 »	15,000 »	»	15,000 »
Décoration de la salle des délibérations et de l'antichambre du Conseil provincial du Hainaut.	3) 20,000 »	10,000 »	10,000 »	5,000 »
Composition picturale destinée au grand panneau de la salle des séances du Tribunal de commerce, au Palais de Justice de Bruxelles	4) 16,000 »	16,000 »	»	4,000 »
Copies d'après Spagna: « Les neuf Muses »	5) 12,000 »	12,000 »	»	5,000 »
Décoration sculpturale extérieure du nouveau Musée des Beaux-Arts d'Anvers.	6) 216,500 »	100,000 »	116,500 »	85,000 »
Exécution en bronze de six statues en vue de la décoration de la façade de l'Université de Liège	7) 45,000 »	32,250 »	10,750 »	32,250 »
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécu- tion des maquettes)	8) 20,800 »	20,800 »	»	20,800 »
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exé- cution des modèles, première commande)	9) 49,000 »	49,000 »	»	24,500 »
A REPORTER. . . . fr.	482,500 »	516,772 »	165,528 »	258,985 »

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1895.	de 1896.	de 1897.	de 1898.	à venir.	
10,287 »	»	»	»	»	1) Contrats des 15 octobre 1889 et 17 octobre 1893. — Ce travail est terminé.
2,000 »	»	»	»	»	2) Contrat du 21 mars 1892. — Ce travail est terminé.
5,000 »	»	»	»	»	3) Ce travail est terminé.
»	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»	4) Contrat du 21 juin 1893. — M. Mellery s'engage à exécuter cette composition. Une somme de 16,000 francs est affectée à ce travail et sera soldée comme suit : 4,000 francs du chef de l'approbation de l'esquisse ; 12,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
6,000 »	5,000 »	»	»	»	5) Contrat du 3 mai 1895. — Ce travail est terminé.
12,000 »	5,000 »	»	»	»	6) Ce travail comporte : Deux groupes en cuivre repoussé, par M. Th. Vingotte. fr. 90,000 » Huit statues allégoriques, par MM. Antoon, Dufurs, T. De Plyn, Ducaju, Joris, J. de Braekeleer, Pecher et Van Beurden. 40,000 » Un bas-relief (armes de la ville d'Anvers), par M. G. Geefs 10,000 » Deux groupes au-dessus des deux piédestaux, par MM. Mignon et Fabri 50,000 » Une frise ornementale 50,000 » Onze bustes d'artistes, par MM. Braecke, Pollard, Van Rasbourgh, Dupon, Vander Linden, Duwaerts, De Plyn, Dupuis, Weyns et Peeters. 10,500 » TOTAL. . . fr. 216,500 »
»	»	»	»	»	7) Contrat du 13 décembre 1892. — Ce travail est terminé.
»	»	»	»	»	8) Contrat du 30 juin 1893. Idem.
24,500 »	»	»	»	»	9) Ce travail comporte : Quatre modèles de groupes de figures et animaux de 2 mètres de hauteur, par MM. Dillens, Mignon, Charlier et V. De Haen. fr. 24,000 » Deux modèles de statues de 2 ^m 20 de hauteur, par MM. de Mathelin et Van Hove 6,000 » Quatre modèles de motifs d'animaux de 1 ^m 65 de largeur sur 0 ^m 80 de hauteur, par MM. Samuel, Hérain, Gaspar et Namur 8,000 » Quatre modèles de motifs d'oiseaux (1 ^m 50, ailes déployées), par MM. Boncquet, Crick, Weygers et Lefever 8,000 » Deux modèles de candélabres, par M. Rousseau 3,000 » Ce travail est terminé. TOTAL. . . fr. 49,000 »
59,787 »	10,000 »	4,000 »	4,000 »	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
REPORT. . . . fr.	482,500 »	316,772 »	165,528 »	258,985 »
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécution des modèles, deuxième commande)	10) 60,000 »	60,000 »	»	»
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (exécution de deux mâts et de quatre fontaines)	11) 91,000 »	91,000 »	»	»
Exécution en marbre du bas-relief intitulé : « L'Humanité »	12) 171,200 »	171,200 »	»	85,000 »
Exécution d'un abri pour le bas-relief intitulé : « L'Humanité »	13) 65,642 42	65,642 42	»	44,000 »
Exécution d'un groupe en bronze : « Les Lutteurs »	14) 40,000 »	40,000 »	»	37,500 »
Exécution du modèle en plâtre d'une statue allégorique destinée à être coulée en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	15) 5,000 »	5,000 »	»	»
A REPORTER. . . . fr.	915,142 42	747,614 42	165,528 »	405,485 »

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1896.	de 1897.	de 1898.	à venir.	
59,787	10,000	4,000	4,000	.	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
26,750	27,250	6,000	.	.	10) Ce travail comporte : Le modèle d'un groupe de figures de 2 ^m 20 de hauteur, par M. Ch. Vanderstappen . . . fr. 6,000 Huit modèles de statues de 2 ^m 20 de hauteur, par MM. Braecke, Leroy, C. Meunier, Desenfans, Devillez, Rombaux, Jaspers, Craco, Joris et Geleyn. 33,000 Quatre modèles de statues de 2 mètres de hauteur, par MM. Dupon, Deckers, De Plyn et Mast. 12,000 Six candélabres de 3 mètres de hauteur, par MM. Coosemans, de Haen, Duwaerts, Roskam, Van Hocter et Willems 9,000 Ce travail est terminé. TOTAL . . . fr. 60,000
.	52,667	58,555	.	.	11) Contrats du 20 décembre 1895. — MM. Dubois et Lagae s'engagent à exécuter chacun un mât d'une hauteur de 5 ^m 50, se composant d'un soubassement en pierre bleue et bronze, d'une colonne en granit d'Ecosse et d'un couronnement en bronze, moyennant le paiement de 16,500 francs, soit pour les deux . . . fr. 33,000 Par contrats du 20 décembre 1895, MM. De Ruidter, De Tombay, Devreese et Pollard s'engagent à exécuter chacun une fontaine de 4 ^m 50 de hauteur, se composant d'une vasque inférieure en pierre bleue, d'un soubassement en granit d'Ecosse avec motif en bronze; d'une seconde vasque et d'une colonne en granit d'Ecosse et d'un couronnement en bronze, moyennant 14,500 francs, soit pour les quatre . . . 58,000 TOTAL . . . fr. 91,000
12,400	17,250	25,000	31,550	.	12) Contrat du 8 août 1890. — M. Jef Lambeaux s'engage à exécuter en marbre, dans un abri qui sera mis à sa disposition, un bas-relief intitulé : « l'Humanité », ayant 7 mètres de hauteur sur 11 mètres de longueur, et à le terminer dans un délai de huit années. Une somme de 171,200 francs est affectée à l'exécution de l'œuvre. Le paiement s'effectuera comme suit : 1° 35,000 francs du chef de la prise de possession du carton; 2° 100,000 francs au fur et à mesure du degré d'avancement du travail; 3° 36,200 francs après la réception, par le Gouvernement, de l'œuvre entièrement terminée.
.	.	21,642 42	.	.	13) Contrat du 2 février 1897. — MM. Decoene et Bruniaux s'engagent à parachever l'édicule construit au Parc du Cinquantenaire destiné à abriter le bas-relief de M. Jef Lambeaux.
2,500	14) Contrat du 10 août 1892. — Ce travail est terminé.
.	.	3,000	.	.	15) Contrat du 1 ^{er} septembre 1892. — La statue a 2 ^m 50 de hauteur. Le prix est fixé à 3,000 francs et sera soldé comme suit : 1° 500 francs après approbation du modèle au 1/8; 2° 1,000 francs après approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
101,457	87,167	117,975 42	55,550	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES, d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1893.
REPORT. . . . fr.	913,142 42	747,614 42	165,528 »	405,485 »
Exécution d'un groupe : « Des nègres attaqués par des chiens »	(16) 10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
Statue en marbre : « Une femme assise »	(17) 11,000 »	11,000 »	»	8,000 »
Groupe en marbre représentant : « Le Pardon »	(18) 12,000 »	12,000 »	»	6,000 »
Statue en marbre représentant : « Sainte Cécile »	(19) 10,000 »	10,000 »	»	7,500 »
— — : « L'Agriculture »	(20) 3,900 »	3,900 »	»	»
Exécution à l'eau-forte de six planches d'après des tableaux de Rubens.	(21) 18,000 »	18,000 »	»	12,000 »
Décoration sculpturale du Jardin botanique de l'État (coulée de la première et deuxième commande)	(22) 25,258 »	25,258 »	»	»
Id. id. id.	(23) 50,850 »	50,850 »	»	»
Id. id. id.	(24) 11,440 »	11,440 »	»	»
Id. id. id.	(25) 5,450 »	5,450 »	»	»
Tableau intitulé : « Chant de Noël », par M. Julien De Vriendt	(26) 10,000 »	10,000 »	»	»
A REPORTER fr.	1,070,000 42	904,472 42	165,528 »	448,985 »

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1893.	de 1896.	de 1897.	de 1898.	à venir.	
101,457 »	87,167 »	117,975 42	33,550 »	«	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	»	»	»	»	16) Contrat du 24 octobre 1892. Ce travail est terminé.
3,000 »	»	»	»	»	17) Contrat du 30 décembre 1893. Idem.
6,000 »	»	»	»	»	18) Contrat du 30 décembre 1895. Idem.
2,500 »	»	»	»	»	19) Contrat du 12 avril 1894. Idem.
2,400 »	1,500 »	»	»	»	20) Contrat du 30 mai 1895. — M. Hérain s'engage à exécuter une reproduction en marbre de la statue : « L'Agriculture », aux conditions ci-après : 1° 900 francs après la réception du marbre ; 2° 1,500 francs après la mise au point de la statue ; 3° 1,500 francs après la réception de la statue entièrement terminée.
»	»	3,000 »	3,000 »	»	21) M. Lenain est chargé de l'exécution de ces planches moyennant une somme de 18,000 francs; le paiement s'effectuera au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 3,000 francs par planche gravée.
»	11,210 »	14,028 »	»	»	22) Contrats des 20 février, 10 novembre et 10 décembre 1896 et 11 janvier et 25 avril 1897. M. Peterman s'engage à couler en bronze les modèles en plâtre des statues et motifs d'animaux aux prix ci-après : La Force . . . 4,490 francs. La Glycine . . . 1,750 francs. La Gloire . . . 4,100 — La Rose . . . 2,250 — Le Souci . . . 2,260 — La Cigogne . . . 1,700 — Le Printemps 2,295 — Le Lion . . . 2,420 — Le Lierre . . . 1,955 — La Panthère . . . 2,040 —
»	15,700 »	15,150 »	»	»	23) Contrats des 20 février, 10 novembre et 10 décembre 1896 et 11 janvier 1897. La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze les modèles en plâtre des statues, motifs d'animaux et candélabres, aux prix ci-après : Le Palmier . . . 5,600 francs. La Vierge vierge. 1,760 francs. Le Buis . . . 1,950 — L'Aigle . . . 3,400 — L'Été . . . 1,990 — Le Tigre . . . 2,500 — L'Automne. 1,950 — Le Crocodile . . . 2,200 — L'Hiver . . . 2,500 — 2 candélabres . . . 4,200 — Le Jour . . . 1,650 — 1 candélabre . . . 1,495 — Le Chevreuille . . . 1,835 francs.
»	»	11,440 »	»	»	24) Contrats des 10 novembre 1896, 16 janvier et 6 mai 1897. MM. Van Aerschoot frères s'engagent à couler en bronze les modèles en plâtre d'une statue, de motifs d'animaux et candélabres aux prix ci-après : Le Chrysanthème 1,900 francs. Le Vautour . . . 2,400 francs. Le Cygne . . . 2,400 — 3 candélabres 4,740 —
»	»	3,450 »	»	»	25) Contrats des 10 novembre 1896 et 11 janvier 1897. MM. E. Luppens et Cie s'engagent à couler en bronze les modèles en plâtre d'une statue et de deux candélabres aux prix ci-après : Le Lys fr. 2,300 Candélabre. 1,350 Id. 1,600
»	10,000 »	9,000 »	»	»	26) Contrat du 10 juillet 1896, M. Julien De Vriendt cède à l'État son tableau intitulé : « Chant de Noël ». Le paiement sera soldé comme suit : 10,000 francs sur 1896. 9,000 francs sur 1897.
115,337 »	125,577 »	176,023 42	38,550 »	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
REPORT. . . . fr.	1,070,000 42	904,472 42	165,528 »	448,985 »
Fontaine pour la décoration du Parc du Cinquantenaire . . .	27) 7,500 »	7,500 »	»	»
Statue en marbre intitulé : « Poverella »	28) 15,000 »	15,000 »	»	»
Dessin représentant : « Une étude de femme »	29) 1,800 »	1,800 »	»	»
Décoration picturale de l'Athénée royal d'Anvers	30) 14,000 »	4,666 67	9,333 33	»
Gravure à l'eau-forte du tableau de Rubens : « La Kermesse flamande », du Musée du Louvre.	31) 7,000 »	7,000 »	»	5,000 »
Gravure au burin du tableau de Gallait : « L'Abdication de Charles-Quint »	32) 14,000 »	14,000 »	»	12,000 »
Gravure du tableau d'Alfred Stevens représentant : « La Veuve et ses enfants »	33) 5,000 »	5,000 »	»	1,666 »
Gravure du tableau de Ch. Ooms représentant : « La lecture prohibée »	34) 10,000 »	6,000 »	4,000 »	6,000 »
Gravure du tableau d'Albrecht de Vriendt représentant : « Hommage à Charles-Quint enfant »	35) 15,000 »	11,000 »	4,000 »	5,000 »
Gravure d'après « Le Christ en croix » de Van Dyck. . . .	36) 5,000 »	5,000 »	»	2,000 »
Croix en orfèvrerie attribuée au frère Hugo	37) 17,500 »	17,500 »	»	4,375 »
TOTAL. . . . fr.	1,181,800 42	998,939 09	182,861 33	483,026 »

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET					OBSERVATIONS.
de 1895.	de 1896.	de 1897.	de 1898.	à venir.	
115,557 *	125,577 *	176,025 42	58,550 *	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	2,500 »	5,000 *	»	»	27) Contrat du 29 octobre 1896. M. Vanderstappen s'engage à exécuter une fontaine en staff destinée à la décoration du Parc du Cinquantenaire. Cette fontaine aura 8 mètres de hauteur et comprendra cinq groupes de figures de 5 mètres environ. Le prix de l'œuvre sera soldé par acomptes successifs et devra être terminée avant le 1 ^{er} mai 1897. L'œuvre est terminée.
»	»	»	5,000 »	10,000 »	28) Contrat du 15 juin 1897 M ^{me} Paul De Vigne cède à l'État une statue intitulée : « Poverella ». Le paiement sera réparti sur trois exercices à partir de 1898.
»	»	900 *	900 *	»	29) Contrat du 50 juillet 1897. M. Devaux cède à l'État un dessin représentant : « Une étude de femme ». Le paiement s'effectuera sur deux exercices.
»	»	»	4,666 67	»	30) M. F. Vinck, d'Anvers, est chargé de l'exécution des peintures allégoriques.
2,000 *	»	»	»	»	31) Contrat du 9 mai 1889. Ce travail est terminé.
»	»	2,000 *	»	»	32) Contrat du 6 octobre 1868 — M. J.-B. Meunier est chargé de ce travail, moyennant la somme de 14,000 francs, payable par 3,000 ou 4,000 francs, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
»	»	1,666 *	1,668 *	»	33) Contrat du 10 juillet 1891. — M. G. Biot est chargé de l'exécution de ce travail. La somme de 5,000 francs affectée à la gravure sera soldée par acomptes successifs, après l'approbation du dessin, la mise au ton de la planche et l'approbation définitive de la reproduction.
»	»	»	»	»	34) Ce travail est terminé.
»	5,000 *	3,000 *	2,000 *	»	35) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant une somme de 15,000 francs. La quote-part de l'État sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail. Un contrat sera passé prochainement avec l'artiste.
»	1,000 *	1,000 *	1,000 *	»	36) M. Van der Veken est chargé de l'exécution de ce travail, moyennant la somme de 5,000 francs, qui sera soldée comme suit : 1,000 francs après l'approbation du dessin ; 5,000 francs du chef d'approbation des états ; 1,000 francs du chef de la remise de 20 exemplaires de la gravure entièrement terminée.
4,575 *	4,575 *	4,575 *	»	»	37) Contrat du 5 décembre 1894 — M. le baron de Broqueville cède aux musées royaux des arts décoratifs et industriels une croix en orfèvrerie attribuée au frère Hugo, moyennant la somme de 17,500 francs, payable en quatre annuités de 4,575 francs.
121,712 *	150,452 *	195,964 42	53,784 67	10,000 *	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
Buste de Vieuxtemps	1) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Plateau	2) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Van Hulthem	3) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Schaeys	4) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Defacqz	5) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Snellaert	6) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Conscience	7) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Ledeganck	8) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— de Brackeleer	9) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Prudens van Duyze	10) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Fallot	11) 2,500 »	2,500 »	»	1,250 »
— Thiernesse	12) 2,500 »	2,500 »	»	2,500 »
— Tallois	13) 2,500 »	2,500 »	»	1,250 »
— Delcroix	14) 2,500 »	2,500 »	»	1,250 »
— Willems	15) 2,500 »	2,500 »	»	»
Buste du chanoine David	16) 1,500 »	1,500 »	»	»
Buste de Dodd	17) 2,500 »	2,500 »	»	»
— Schuermans	18) 2,500 »	2,500 »	»	»
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	19) 28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Monument de Haerne	20) 85,000 »	50,000 »	35,000 »	50,000 »
— au compositeur Miry	21) 9,000 »	1,500 »	7,500 »	1,500 »
— Amand Mairaux	22) 17,000 »	5,000 »	12,000 »	»
— Louis Ledeganck	23) 22,500 »	7,500 »	15,000 »	»
— J. Stas	24) 17,000 »	6,500 »	10,500 »	»
— Snellaert	25) 5,000 »	1,200 »	1,800 »	»
— Alfred Verwée	26) 5,700 »	1,100 »	2,600 »	»
— Ponthier	27) 1,000 »	700 »	300 »	»
— Van Beneden	28) 23,500 »	7,000 »	16,500 »	»
A REPORTER fr.	254,000 »	152,500 »	102,100 »	98,750 »

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1895.	1896.	1897.	1898.	à venir.	
"	"	"	"	"	1) Contrat du 30 octobre 1893. — Ce buste est fourni.
"	"	"	"	"	2) Idem. Idem.
"	"	"	"	"	3) Idem. Idem.
"	"	"	"	"	4) Idem. Idem.
"	"	"	"	"	5) Contrat du 15 janvier 1894. — Idem.
"	"	"	"	"	6) Contrat du 9 février 1894. — Idem.
"	"	"	"	"	7) Idem. Idem.
"	"	"	"	"	8) Idem. Idem.
"	"	"	"	"	9) Contrat du 14 avril 1894. — Idem.
"	"	"	"	"	10) Contrat du 30 juin 1894. — Idem.
1,250 "	"	"	"	"	11) Contrat du 5 septembre 1894. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payable la 1 ^{re} moitié après l'approbation du modèle en terre, par le Gouvernement, et la 2 ^e moitié après la réception de l'œuvre entièrement terminée.
"	"	"	"	"	12) Contrat du 5 septembre 1894. — Ce buste est fourni.
1,250 "	"	"	"	"	13) Contrat du 5 septembre 1894. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs, payable la 1 ^{re} moitié après l'approbation du modèle en terre, par le Gouvernement, et la 2 ^e moitié après la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250 "	"	"	"	"	14) Contrat du 12 septembre 1894. — Ce buste est fourni.
2,500 "	"	"	"	"	15) Contrat du 25 mars 1895. — Idem.
1,500 "	"	"	"	"	16) Idem. Idem.
2,500 "	"	"	"	"	17) Contrat du 6 juin 1895. — Idem.
2,500 "	"	"	"	"	18) Idem. Idem.
12,000 "	"	"	"	"	19) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est terminé.
"	"	"	"	"	20) Contrat du 15 août 1892. — Idem.
"	"	"	"	"	21) Ce travail est terminé.
"	5,000 "	"	"	"	22) M. Victor Rousseau s'engage à exécuter le monument, à ériger sur une des places publiques de la commune de La Louvière.
7,500 "	"	"	"	"	23) Ce monument sera érigé sur une des places publiques d'Ecloo, par les soins d'un comité local, spécialement constitué à cet effet.
6,500 "	"	"	"	"	24) M. Vingotte est chargé de ce travail (terminé).
1,200 "	"	"	"	"	25) M. Kastelyn Idem. (Idem).
1,100 "	"	"	"	"	26) M. Mignon Idem. (Idem).
"	"	700 "	"	"	27) MM De Tombay et Cannee exécuteront ce monument, à ériger sur une des places publiques de la ville de Marche.
7,000 "	"	"	"	"	28) M. Lagac s'engage à exécuter ce monument, à ériger sur une des places publiques de la ville de Maires.
48,050 "	5,000 "	700 "	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (1).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1894.
REPORT. . . . fr.	254,695 "	152,500 "	102,195 "	98,750 "
Monument Vieuxtemps.	29) 24,000 "	10,000 "	14,000 "	"
— chanoine David	30) 17,000 "	6,500 "	10,500 "	"
Buste de M ^{me} Van Acker-Da clayhe	31) 1,500 "	1,500 "	"	"
— Van der Hart	32) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Guillaume Geefs	33) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Brasseur	34) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Schwann	35) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Maus	36) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Conscience	37) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Blommaert	38) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Van Ryswyck	39) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Van Vaernewyck	40) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Jules Van Praet	41) 2,500 "	2,500 "	"	"
— Van den Vondel	42) 2,500 "	2,500 "	"	"
TOTAUX. . . . fr.	324,893 "	198,000 "	126,693 "	98,750 "

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE					OBSERVATIONS.
1895.	1896.	1897.	1898.	à venir.	
48,050 »	5,000 »	700 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	»	»	10,000 »	»	29) Ce monument sera érigé sur une des places publiques de Verviers.
»	»	6,500 »	»	»	30) M. Devriendt a été chargé de ce travail (terminé).
»	1,500 »	»	»	»	31) Contrat du 4 mars 1896. — Terminé.
»	2,500 »	»	»	»	32) Contrat du 4 juillet 1897. — Terminé.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	33) Idem. Idem.
»	2,500 »	»	»	»	34) Idem. Idem. Ce buste est fourni.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	35) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	36) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	37) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	38) Contrat du 2 septembre 1896 — Idem.
»	2,500 »	»	»	»	39) Idem. Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	40) Contrat du 21 septembre 1896. — Idem. Ce buste est fourni.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	41) Contrat du 3 novembre 1896. — Idem.
»	»	1,250 »	1,250 »	»	42) Contrat du 26 juillet 1897. — Idem.
48,050 »	21,500 »	17,200 »	12,500 »	»	

(228)